



Calomnie ET HARCELEMENT AU TRAVAIL

Par **TINKY**, le **16/05/2019** à **12:25**

je suis infirmiere et depuis quelques temps ma direction m accuse de maltraitance sur les dires de patients souvent confus sans au prealable interroger mon binome puisque nous travaillons toujours a 2. quand je dis maltraitance c est mettre une couche ou retirer une sonnette. or je n ai jamais fais de telles choses, et on me demande de le prouver. comment prouver que je n ai pas enlevé une sonnette? ce n est pas tracable...mettre une couche oui puisque je suis de nuit et les couches sont mises par l equipe de jour, je ne fais que suivre la meme demarche. hier je suis arrivée sur mon travail et la direction m attendait, j etais en tenue, ils avaient prévu une remplaceante et m ont demande de repartir sans m avoir prevenu au prealable, il y avait du monde je me suis sentie humiliée, ils m ont dit que j etais sous le coup d une mise a pieds conservatoire, comme ca sans preuves, sans enquete, juste sur les dires d un patient confus. ce n est pas la premiere fois qu on m accuse avec de faux arguments...ET JE NE SUIS PAS LA SEULE. que faire?
ILS ONT ETE POURSUIVI PLUSIEURS FOIS MAIS APPAREMMENT ILS ONT LE BRAS LONG....

Par **morobar**, le **16/05/2019** à **15:39**

Bonjour,

Le bras long ??? 80 cm comme tout le monde.

Il faut arrêter de penser que les inspecteurs, contrôleurs, magistrats, juges...sont tous des pourris aux bottes.

Si vous êtes sous le coup d'une mise à pied conservatoire vous allez recevoir une lettre de convocation à un entretien en vue de procéder à une mesure probable de licenciement.